

3 LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.1.	Le premier degré : évolution	70
3.2.	Le premier degré par département et académie	72
3.3.	Le premier degré : sexe, âge	74
3.4.	Le préélémentaire : évolution	76
3.5.	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	78
3.6.	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	80
3.7.	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	82
3.8.	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	84
3.9.	Le devenir des élèves deux ans après l'entrée en CP	86
3.10.	La santé des enfants en grande section et en CM2	88

LES ÉCOLES des secteurs public et privé du premier degré scolarisent 6 788 600 élèves à la rentrée 2014 en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Le premier degré gagne 28 000 élèves à la rentrée 2014 (+ 0,4 %), après une augmentation des effectifs de 41 700 élèves en 2013. Cette hausse est la résultante d'une augmentation de 17 700 élèves dans le secteur public et de 10 300 dans le secteur privé.

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans ou plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans (2). À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse entre 1992 et 1997 et à la hausse entre 1998 et 2005. À la rentrée 2014, les effectifs préélémentaires dans le secteur public diminuent de 0,4 % (- 8 600 élèves) alors qu'ils augmentent dans le secteur privé (+ 0,9 % soit + 2 800).

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2014, les effectifs des classes élémentaires continuent à augmenter dans le public (+ 0,7 %). Ils augmentent également dans le secteur privé (+ 1,3 %).

La hausse se poursuit pour les effectifs d'élèves en classes d'inclusion scolaire (+ 1,7 % en 2014). Dans l'ensemble, le secteur public accueille 93,3 % des élèves relevant de cet enseignement.

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et CLIS) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et CLIS).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

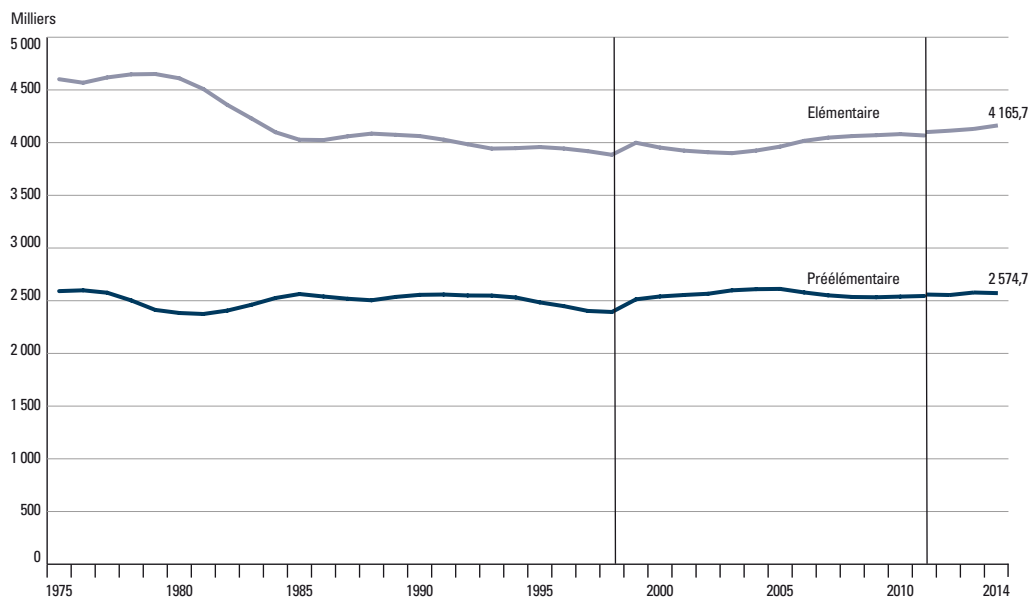
- Notes d'Information : 2014-n° 41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09.

1 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers.

	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Préélémentaire										
Public	2 288,3	2 232,0	2 219,3	2 218,8	2 226,2	2 231,0	2 246,6	2 244,0	2 267,1	2 258,5
Privé	323,8	319,0	316,1	314,0	313,0	314,1	315,2	313,0	313,7	316,5
Total	2 612,1	2 551,0	2 535,4	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9
Part du public (%)	87,6	87,5	87,5	87,6	87,7	87,7	87,7	87,8	87,8	87,7
Élémentaire										
Public	3 391,4	3 467,9	3 484,1	3 492,4	3 503,6	3 487,5	3 520,7	3 533,8	3 552,1	3 577,6
Privé	570,6	579,4	578,1	578,1	577,2	580,1	581,4	581,9	580,5	588,0
Total	3 962,0	4 047,3	4 062,2	4 070,5	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7	4 132,6	4 165,7
Part du public (%)	85,6	85,7	85,8	85,8	85,9	85,7	85,8	85,9	86,0	85,9
CLIS										
Public	46,7	43,7	42,7	40,5	41,2	41,8	43,4	43,1	44,0	44,8
Privé	3,8	3,1	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3	3,1	3,2	3,2
Total	50,5	46,8	46,0	43,8	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2	48,0
Part du public (%)	92,5	93,4	92,8	92,4	92,9	92,7	92,9	93,4	93,3	93,3
Total premier degré										
Public	5 726,4	5 743,6	5 746,1	5 751,7	5 770,9	5 760,2	5 810,8	5 820,9	5 863,2	5 880,9
Privé	898,2	901,5	897,5	895,4	893,3	897,5	899,9	898,0	897,4	907,7
Total	6 624,6	6 645,1	6 643,6	6 647,1	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9	6 760,6	6 788,6
Part du public (%)	86,4	86,4	86,5	86,5	86,6	86,5	86,6	86,6	86,7	86,6

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

2 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers.



À LA RENTRÉE 2014, 6 788 600 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les départements d'outre-mer scolarisent 309 800 enfants, dont 119 100 à La Réunion.

Les écoles privées accueillent 13,6 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 7,8 % dans les DOM. Cette part est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5 % de la scolarisation des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Moselle, Haute-Marne, Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 4,5 % à Mayotte à 11,5 % en Guadeloupe.

Le poids de chaque académie dans le niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7 % de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse et Limoges en accueillent moins de 1 % chacune.

Les effectifs du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM sont en hausse par rapport à 2013 (+ 0,4 %). Les académies en plus forte augmentation sont celles de Corse (+ 1,5 %), de Lyon (+ 1,3 %), Versailles (+ 1,2 %), Montpellier (+ 1,1 %), Créteil, Toulouse et Aix-Marseille (+ 1,0 % chacune). À l'opposé, Caen perd la plus grande part d'élèves (- 0,8 %), suivie de Dijon (- 0,6 %), Paris (- 0,4 %), Besançon et Rennes (- 0,3 %).

Dans les DOM, la Guyane et Mayotte voient leurs effectifs augmenter (respectivement + 0,9 % et + 0,2 %) tandis que les autres départements sont en baisse, en particulier en Martinique, où les effectifs diminuent de 3,2 %.

DÉFINITIONS

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier (voir « Définitions » en 3.1).

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2014-n° 41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2014

Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	13 881	732	14 613	95,0	Meurthe-et-Moselle	64 706	4 297	69 003	93,8
Hautes-Alpes	11 369	1 038	12 407	91,6	Meuse	16 474	1 263	17 737	92,9
Bouches-du-Rhône	181 838	23 107	204 945	88,7	Moselle	92 976	4 304	97 280	95,6
Vaucluse	51 331	6 160	57 491	89,3	Vosges	32 226	2 460	34 686	92,9
Aix-Marseille	258 419	31 037	289 456	89,3	Nancy-Metz	206 382	12 324	218 706	94,4
Aisne	52 597	4 329	56 926	92,4	Loire-Atlantique	96 447	49 200	145 647	66,2
Oise	85 936	5 735	91 671	93,7	Maine-et-Loire	54 100	34 025	88 125	61,4
Somme	49 534	8 061	57 595	86,0	Mayenne	22 072	11 222	33 294	66,3
Amiens	188 067	18 125	206 192	91,2	Sarthe	50 293	8 851	59 144	85,0
Doubs	51 284	4 826	56 110	91,4	Vendée	34 778	34 036	68 814	50,5
Jura	22 496	2 642	25 138	89,5	Nantes	257 690	137 334	395 024	65,2
Haute-Saône	22 403	1 224	23 627	94,8	Alpes-Maritimes	90 685	10 559	101 244	89,6
Territoire de Belfort	13 092	1 388	14 480	90,4	Var	88 817	6 171	94 988	93,5
Besançon	109 275	10 080	119 355	91,6	Nice	179 502	16 730	196 232	91,5
Dordogne	31 416	2 030	33 446	93,9	Cher	25 374	1 884	27 258	93,1
Gironde	134 105	12 951	147 056	91,2	Eure-et-Loire	42 879	4 457	47 336	90,6
Landes	33 493	2 535	36 028	93,0	Indre	17 610	1 236	18 846	93,4
Lot-et-Garonne	26 897	2 814	29 711	90,5	Indre-et-Loire	51 544	6 011	57 555	89,6
Pyrénées-Atlantiques	45 059	13 365	58 424	77,1	Loir-et-Cher	29 254	3 136	32 390	90,3
Bordeaux	270 970	33 695	304 665	88,9	Loiret	65 655	6 241	71 896	91,3
Calvados	58 546	9 365	67 911	86,2	Orléans-Tours	232 316	22 965	255 281	91,0
Manche	37 283	8 858	46 141	80,8	Paris	135 122	39 754	174 876	77,3
Orne	21 318	5 169	26 487	80,5	Charente	28 344	2 698	31 042	91,3
Caen	117 147	23 392	140 539	83,4	Charente-Maritime	50 845	3 496	54 341	93,6
Allier	26 553	2 429	28 982	91,6	Deux-Sèvres	29 765	6 952	36 717	81,1
Cantal	9 977	1 375	11 352	87,9	Vienne	35 791	4 671	40 462	88,5
Haute-Loire	15 114	7 158	22 272	67,9	Poitiers	144 745	17 817	162 562	89,0
Puy-de-Dôme	51 085	6 928	58 013	88,1	Ardennes	25 433	2 138	27 571	92,2
Clermont-Ferrand	102 729	17 890	120 619	85,2	Aube	28 460	2 648	31 108	91,5
Corse-du-Sud	11 473	649	12 122	94,6	Marne	50 800	6 290	57 090	89,0
Corse	24 803	1 038	25 841	96,0	Haute-Marne	15 322	782	16 104	95,1
Seine-et-Marne	156 453	7 412	163 865	95,5	Reims	120 015	11 858	131 873	91,0
Seine-Saint-Denis	185 497	9 027	194 524	95,4	Côtes-d'Armor	40 250	17 389	57 639	69,8
Val-de-Marne	136 047	10 788	146 835	92,7	Finistère	55 917	31 511	87 428	64,0
Créteil	477 997	27 227	505 224	94,6	Ille-et-Vilaine	70 563	41 314	111 877	63,1
Côte-d'Or	44 073	4 521	48 594	90,7	Morbihan	37 981	36 005	73 986	51,3
Nièvre	16 367	951	17 318	94,5	Rennes	204 711	126 219	330 930	61,9
Saône-et-Loire	46 394	3 751	50 145	92,5	Eure	61 259	4 657	65 916	92,9
Yonne	30 710	2 508	33 218	92,4	Seine-Maritime	115 025	11 507	126 532	90,9
Dijon	137 544	11 731	149 275	92,1	Rouen	176 284	16 164	192 448	91,6
Ardèche	23 169	7 858	31 027	74,7	Bas-Rhin	100 756	5 541	106 297	94,8
Drôme	45 340	6 837	52 177	86,9	Haut-Rhin	68 992	5 209	74 201	93,0
Isère	121 429	12 129	133 558	90,9	Strasbourg	169 748	10 750	180 498	94,0
Savoie	37 606	3 962	41 568	90,5	Ariège	12 167	1 129	13 296	91,5
Haute-Savoie	72 654	10 715	83 369	87,1	Aveyron	18 558	5 759	24 317	76,3
Grenoble	300 198	41 501	341 699	87,9	Haute-Garonne	114 554	11 936	126 490	90,6
Nord	234 292	62 394	296 686	79,0	Gers	13 969	1 999	15 968	87,5
Pas-de-Calais	144 060	20 300	164 360	87,6	Lot	12 270	1 188	13 458	91,2
Lille	378 352	82 694	461 046	82,1	Hautes-Pyrénées	17 025	2 467	19 492	87,3
Corrèze	18 912	1 432	20 344	93,0	Tarn	30 051	5 450	35 501	84,6
Creuse	8 518	167	8 685	98,1	Tarn-et-Garonne	24 386	3 027	27 413	89,0
Haute-Vienne	30 256	1 705	31 961	94,7	Toulouse	242 980	32 955	275 935	88,1
Limoges	57 686	3 304	60 990	94,6	Yvelines	148 701	15 561	164 262	90,5
Ain	62 410	6 749	69 159	90,2	Essonne	141 210	7 656	148 866	94,9
Loire	61 159	16 984	78 143	78,3	Hauts-de-Seine	149 229	18 334	167 563	89,1
Rhône	163 795	33 732	197 527	82,9	Val-d'Oise	141 824	8 281	150 105	94,5
Lyon	287 364	57 465	344 829	83,3	Versailles	580 964	49 832	630 796	92,1
Aude	31 037	2 448	33 485	92,7	France métropolitaine	5 595 390	883 398	6 478 788	86,4
Gard	65 146	8 406	73 552	88,6	Guadeloupe	47 833	6 216	54 049	88,5
Hérault	94 517	12 418	106 935	88,4	Guyane	41 159	2 888	44 047	93,4
Lozère	4 530	2 406	6 936	65,3	Martinique	36 523	3 409	39 932	91,5
Pyrénées-Orientales	39 150	3 839	42 989	91,1	Mayotte	50 251	2 373	52 624	95,5
Montpellier	234 380	29 517	263 897	88,8	La Réunion	109 741	9 399	119 140	92,1
					DOM	285 507	24 285	309 792	92,2
					France métr. + DOM	5 880 897	907 683	6 788 580	86,6

LES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ scolarisent 6 788 600 élèves à la rentrée 2014 en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces effectifs sont en hausse de 28 000 élèves (+ 0,4 %) par rapport à la rentrée 2013.

Les filles représentent près de 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît en France, 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. De plus, dans l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap, les filles sont très largement minoritaires (37,2 %).

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard à l'entrée dans un niveau que les garçons : 3,3 % des filles et 4,6 % des garçons sont en retard à l'entrée en CE1, et respectivement 9,5 % et 12,1 % en CM2 (2). Le taux de retard à l'entrée en CP est très faible. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 1,3 point en CE1 et de 2,6 points en CM2.

En France métropolitaine, les taux de redoublement en élémentaire dans l'enseignement public qui avait marqué une nette baisse en 2013, sont en hausse en 2014, hormis en CM2 où le taux est stable. Les taux de redoublement du CP et du CE1 atteignent respectivement 3,0 % et 3,3 % en 2014 après 2,9 % et 3,1 % en 2013 (3). En CE2 et en CM2, ce taux est respectivement de 1,5 % et 1,0 %, il est le plus faible en CM1 (0,9 %). Dans les DOM, les taux de redoublement sont plus élevés, excepté en CM1 et CE2 où ils sont proches des taux métropolitains.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2014-2015 sont nés en 2012.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en CM2 est de 10 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE RETARD - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n. Le calcul se fait pour des élèves scolarisés en n-1 et en n dans une école publique.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2014-n° 41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09.

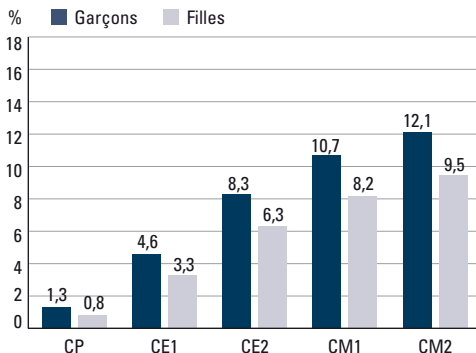
1 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2014

	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		CLIS (1)		Total	dont filles
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles		
Public	2 ans	74 285	37 924	0	0	0	0	74 285	37 924
	3 ans	709 159	348 137	0	0	45	22	709 204	348 159
	4 ans	738 634	361 960	50	30	86	21	738 770	362 011
	5 ans	725 984	354 567	4 979	2 773	127	48	731 090	357 388
	6 ans	9 803	3 398	715 111	350 993	742	246	725 656	354 637
	7 ans	528	219	710 751	349 138	3 874	1 357	715 153	350 714
	8 ans	88	43	713 636	351 080	6 882	2 452	720 606	353 575
	9 ans	0	0	689 973	339 457	9 485	3 508	699 458	342 965
	10 ans	0	0	662 817	326 076	11 375	4 302	674 192	330 378
	11 ans	0	0	78 990	34 432	11 023	4 174	90 013	38 606
	12 ans	0	0	1 199	564	975	386	2 174	950
	13 ans et plus	0	0	139	75	157	63	296	138
	Total y c. Mayotte		2 258 481	1 106 248	3 577 645	1 754 618	44 771	16 579	5 880 897
France métropolitaine		2 156 821	1 055 990	3 396 550	1 666 114	42 019	15 680	5 595 390	2 737 784
Privé	2 ans	22 114	11 426	0	0	0	0	22 114	11 426
	3 ans	95 494	47 062	0	0	7	2	95 501	47 064
	4 ans	98 473	48 216	9	4	12	2	98 494	48 222
	5 ans	98 963	48 499	1 165	666	18	6	100 146	49 171
	6 ans	1 278	453	115 190	56 451	55	17	116 523	56 921
	7 ans	100	43	115 170	56 275	288	98	115 558	56 416
	8 ans	31	19	117 339	57 452	511	194	117 881	57 665
	9 ans	0	0	115 370	56 431	628	238	115 998	56 669
	10 ans	0	0	111 511	54 599	792	329	112 303	54 928
	11 ans	0	0	12 000	5 057	773	307	12 773	5 364
	12 ans	0	0	216	102	99	58	315	160
	13 ans et plus	0	0	61	27	16	9	77	36
	Total y c. Mayotte		316 453	155 718	588 031	287 064	3 199	1 260	907 683
France métropolitaine		307 842	151 460	572 373	279 388	3 183	1 255	883 398	432 103
Public + Privé	2 ans	96 399	49 350	0	0	0	0	96 399	49 350
	3 ans	804 653	395 199	0	0	52	24	804 705	395 223
	4 ans	837 107	410 176	59	34	98	23	837 264	410 233
	5 ans	824 947	403 066	6 144	3 439	145	54	831 236	406 559
	6 ans	11 081	3 851	830 301	407 444	797	263	842 179	411 558
	7 ans	628	262	825 921	405 413	4 162	1 455	830 711	407 130
	8 ans	119	62	830 975	408 532	7 393	2 646	838 487	411 240
	9 ans	0	0	805 343	395 888	10 113	3 746	815 456	399 634
	10 ans	0	0	774 328	380 675	12 167	4 631	786 495	385 306
	11 ans	0	0	90 990	39 489	11 796	4 481	102 786	43 970
	12 ans	0	0	1 415	666	1 074	444	2 489	1 110
	13 ans et plus	0	0	200	102	173	72	373	174
	Total y c. Mayotte		2 574 934	1 261 966	4 165 676	2 041 682	47 970	17 839	6 788 580
France métropolitaine		2 464 663	1 207 450	3 968 923	1 945 502	45 202	16 935	6 478 788	3 169 887

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Classes d'inclusion scolaire.

2 Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2014, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public (1).

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

3 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2014, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
France métropolitaine	3,0	3,3	1,5	0,9	1,0
DOM	4,3	6,5	2,0	1,2	2,8
France métropolitaine + DOM	3,1	3,4	1,5	0,9	1,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public (1).

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

À LA RENTRÉE 2014, 2 574 900 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM (1). Le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire diminue par rapport à l'année précédente (- 0,2 %). Le nombre d'écopliers âgés de deux ans diminue légèrement en 2014 (- 800 élèves). Il a diminué dans le secteur public (- 1,1 %) et augmenté faiblement dans le secteur privé (+ 0,4 %).

Hors Mayotte, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est stable et atteint 11,8 % en 2014 (- 0,1 point) (2). Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6 %, a été divisé par trois. À la rentrée 2013, ce taux augmente pour la première fois depuis dix ans, en raison d'un changement de politique éducative plus favorable à la scolarisation à cet âge notamment dans les zones les plus défavorisées. Dans les zones d'éducation prioritaire, le taux de scolarisation des moins de trois ans est stable par rapport à 2013. Il atteint 20,8 % après avoir été à son niveau le plus bas en 2012 avec 17,8 % des enfants de deux ans scolarisés en éducation prioritaire.

Depuis vingt ans, la totalité des enfants âgés de trois ans et plus est scolarisée. L'évolution du nombre d'élèves de trois à cinq ans suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Depuis 1999, la baisse du taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans s'explique essentiellement par la diminution constante du nombre d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans (11,0 % en 2012 contre 34,6 % en 1999) (3). À la rentrée 2014, ce taux est stable et s'établit à 77,7 %.

DÉFINITIONS

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015 ; ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2014 sont nés en 2012, ceux de trois ans en 2011.

PRÉÉLÉMENTAIRE - Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

POPULATION SCOLARISABLE - La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2015, ont été calées sur le recensement de la population (RP). Les données démographiques ne sont pas disponibles pour Mayotte.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Insee, estimations démographiques, traitements DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2014-n° 41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09.

1 Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

	Rentrée 2014						Rappel 2013		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM y compris Mayotte			France métropolitaine + DOM y compris Mayotte		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	70 737	21 588	92 325	74 285	22 114	96 399	75 129	22 027	97 156
%	3,3	7,0	3,7	3,3	7,0	3,7	3,3	7,0	3,8
3 ans	679 121	92 960	772 081	709 159	95 494	804 653	723 659	95 097	818 756
%	31,5	30,2	31,3	31,4	30,2	31,2	31,9	30,3	31,7
4 ans	705 072	95 777	800 849	738 634	98 473	837 107	728 934	96 926	825 860
%	32,7	31,1	32,5	32,7	31,1	32,5	32,2	30,9	32,0
5 ans	692 026	96 143	788 169	725 984	98 963	824 947	729 338	98 210	827 548
%	32,1	31,2	32,0	32,1	31,3	32,0	32,2	31,3	32,1
6 ans et plus	9 865	1 374	11 239	10 419	1 409	11 828	10 085	1 458	11 543
%	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4
Total	2 156 821	307 842	2 464 663	2 258 481	316 453	2 574 934	2 267 145	313 718	2 580 863
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : Public + Privé.

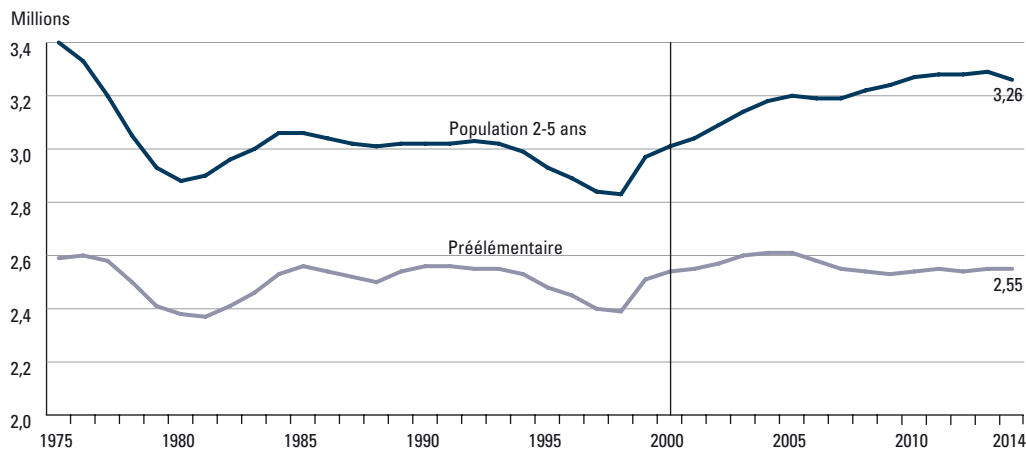
2 Les élèves âgés de 2 ans

	France métropolitaine + DOM hors Mayotte (1)					
	1999	2010	2011	2012	2013	2014
Effectifs	256 089	111 678	94 588	90 970	96 983	96 185
Taux de scolarisation	34,6	13,6	11,6	11,0	11,9	11,8
<i>dont en éducation prioritaire</i>	32,8	20,3	17,9	17,8	20,7	20,8
Taux de scolarisation des 2-5 ans	84,2	77,7	77,2	77,1	77,7	77,7

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Les données de l'Insee ne sont pas disponibles pour Mayotte.

3 Évolution de la population scolarisable (2-5 ans) et de la population scolarisée



DÉFINITIONS

L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 constitue une année de continuité dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire, dans l'attente de la généralisation de cet enseignement à la classe de cours préparatoire à la rentrée 2016. La classe de CE1 est dorénavant intégrée dans les moyennes et pourcentages de l'enquête. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). La liaison avec les professeurs de collège permet d'aborder directement le niveau A2, sans reprendre systématiquement les apprentissages visés à l'école élémentaire.

À la rentrée 2014, 99 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de l'école élémentaire (hors CP) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). La progression constatée pour la classe de CE1 est confirmée avec une couverture, pour les écoles publiques, de 97,5 % (contre 96,3 % en 2013, 95 % en 2012, 92 % en 2011 et seulement 9 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture s'établit à 96,7 % pour l'école élémentaire (hors CP).

Au CP, 91,5 % des élèves du public et 88,9 % de ceux du privé sous contrat étudient une langue vivante.

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 91,4 % des groupes bénéficient de l'enseignement de cette langue (2). L'allemand maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 6,0 % des groupes d'élèves (6,0 % en 2013, 6,2 % en 2012 et 7,6 % en 2011).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais augmente sensiblement à 96,8 % des groupes (93,0 % en 2013, 92,2 % en 2012), l'enseignement de l'allemand, avec 3,4 % des groupes, a diminué comparativement au niveau qu'il avait en 2012 (4,2 %).

CHAMP DE L'ENQUÊTE - Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'Éducation nationale en 2014-2015 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire (hors CP). Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

SOURCES

MENESR-DGESCO, Enquête sur les langues vivantes.

POUR EN SAVOIR PLUS

- B.O. EN hors série n° 8 et 9 du 30 août et du 27 septembre 2007.

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %.

	Public				Privé sous contrat			
	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	CP	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	CP
2001-2002	71,9	24,7	-		71,9	22,8	-	
2002-2003	83,8	55,7	-		80,9	59,6	-	
2003-2004	89,6	70,6	-		89,8	73,8	-	
2004-2005	93,3	81,0	-		85,5	61,1	-	
2005-2006	97,5	92,9	-		88,5	81,2	-	
2006-2007	98,5	97,5	9,0		91,0	87,2	-	
2007-2008	99,3	99,0	59,5		94,1	92,2	72,4	
2008-2009	99,9	99,7	72,4		94,0	92,2	78,4	
2009-2010	99,9	99,7	81,9		96,3	95,0	85,8	
2010-2011	99,3	99,1	86,3		96,5	95,6	89,6	
2011-2012	99,6	98,5	91,9		97,5	97,0	91,6	
2012-2013	99,6	99,4	95,0		97,5	97,0	93,6	
2013-2014	99,7	99,6	96,3		96,8	96,5	93,7	
2014-2015	99,4	99,3	97,5	91,5	96,9	96,7	96,0	88,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

2 Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue enseignée, en %.

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	-	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	-	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	-	1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4	-	1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	ε	1,2	0,8	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	-	1,3	0,3	-
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	-
2011-2012	4,4	96,1	-	1,7	0,2	-
2012-2013	6,7	92,2	-	1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0	-	1,7	0,2	-
2014-2015	3,4	96,8	ε	1,2	0,2	-

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

En 2014-2015, 151 400 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles, dont plus des deux tiers dans une classe ordinaire. Les élèves en situation de handicap sont de plus en plus scolarisés dans une classe ordinaire : en 2004, on comptait 1,6 élève handicapé scolarisé en classe ordinaire pour 1 élève scolarisé en CLIS contre 2,2 en 2014 (1).

Avant 5 ans, les élèves en situation de handicap sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire, mais majoritairement en CLIS passé l'âge de 10 ans (2). En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 5 % des enfants âgés de 6 ans (800 élèves), un élève sur trois à l'âge de 8 ans (7 400 élèves), et plus d'un élève sur deux au-delà de 10 ans (12 900 élèves). Les élèves handicapés scolarisés sont en moyenne plus âgés : 15 % ont plus de 10 ans contre 1,6 % pour l'ensemble des élèves du premier degré.

Un petit tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en CLIS (37 %).

Un élève en situation de handicap sur deux bénéficie d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) conformément à son plan personnalisé de scolarisation (PPS) (3). Parmi les élèves bénéficiant d'une telle aide, 13 % bénéficient d'un accompagnement individuel sur l'intégralité de leur temps scolaire (10 200 élèves), 62 % sur une partie de leur temps scolaire (48 700 élèves) et 25 % d'un accompagnement mutualisé (19 700 élèves). Parmi les élèves souffrant de troubles psychiques, de troubles moteurs, de troubles du langage et de la parole, de troubles associés, de troubles viscéraux ou de troubles « autres », plus de six élèves dix sont accompagnés soit par un auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-i), soit par un auxiliaire de vie scolaire mutualisé (AVS-m).

4 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé (4). La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 8 % des élèves porteurs de handicaps : 42 % des déficients visuels, 29 % des déficients auditifs et 27 % des handicapés moteurs.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immunohématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles : Association de plusieurs déficiences de même importance.

SCOLARISATION INDIVIDUELLE, SCOLARISATION COLLECTIVE

Voir « Définitions » en 3.7.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

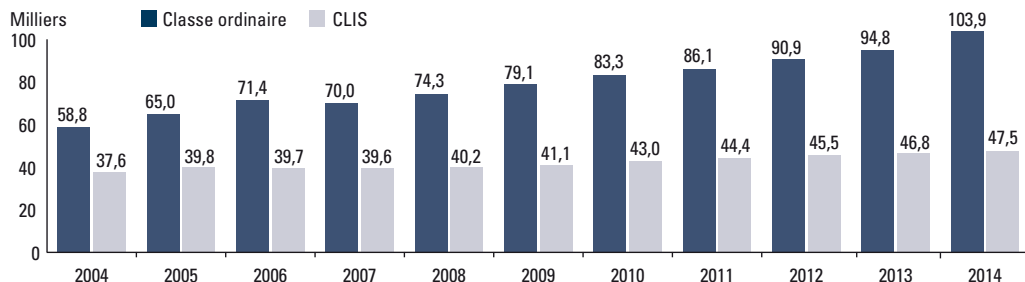
AVS - Un auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne chargée de l'aide humaine à la scolarisation de l'élève, de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité d'élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Il existe trois catégories d'AVS :

- AVS-i (AVS-individuel) : il est affecté au suivi individuel d'un élève handicapé. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).
- AVS-m (AVS-mutualisé) : il peut intervenir simultanément auprès de plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue.
- AVS-co (AVS-collectif) : il est affecté au sein d'une CLIS ou d'une ULIS.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé.

2 Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2014-2015

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en CLIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
3 ans et moins	2 561	2,5	34,2	34	0,1	47,1	2 595	1,7	34,4
4 ans	7 315	7,0	30,3	68	0,1	26,5	7 383	4,9	30,2
5 ans	11 267	10,8	28,1	131	0,3	37,4	11 398	7,5	28,2
6 ans	15 114	14,5	29,3	783	1,6	30,9	15 897	10,5	29,4
7 ans	14 305	13,8	28,9	4 072	8,6	34,2	18 377	12,1	30,1
8 ans	14 466	13,9	27,9	7 365	15,5	35,8	21 831	14,4	30,6
9 ans	14 368	13,8	26,9	10 085	21,2	36,4	24 453	16,1	30,9
10 ans	14 794	14,2	26,6	12 092	25,5	37,4	26 886	17,8	31,4
11 ans	8 773	8,4	27,6	11 668	24,6	37,5	20 441	13,5	33,2
12 ans et plus	945	0,9	31,1	1 206	2,5	37,2	2 151	1,4	34,5
Total	103 908	100,0	28,3	47 504	100,0	36,6	151 412	100,0	30,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

Lecture : 14,5 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 29,3 % des élèves handicapés de 6 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

3 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2014-2015

Déficiences	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Total
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	2 572	14 701	6 727	24 000	36,1	42 420	66 420
Troubles du psychisme	3 380	13 593	4 391	21 364	67,6	10 245	31 609
Troubles du langage et de la parole	418	7 870	3 663	11 951	63,9	6 738	18 689
Troubles auditifs	110	749	281	1 140	28,2	2 899	4 039
Troubles visuels	211	714	224	1 149	47,5	1 272	2 421
Troubles viscéraux	310	793	354	1 457	64,2	812	2 269
Troubles moteurs	1 440	3 826	1 615	6 881	67,7	3 284	10 165
Plusieurs troubles associés	1 376	4 672	1 667	7 715	66,4	3 897	11 612
Autres troubles	335	1 765	745	2 845	67,9	1 343	4 188
Total	10 152	48 683	19 667	78 502	51,8	72 910	151 412
%	6,7	32,2	13,0	51,8		48,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

4 Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2014-2015

Déficiences	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	3,0	3,8	27,8
Troubles du psychisme	3,1	3,6	8,9
Troubles du langage et de la parole	2,5	9,0	8,2
Troubles auditifs	19,9	28,9	21,7
Troubles visuels	15,9	42,2	12,0
Troubles viscéraux	1,9	5,4	6,2
Troubles moteurs	3,4	26,6	14,7
Plusieurs troubles associés	3,3	9,1	14,8
Autres troubles	2,2	5,4	4,8
Total	3,8	7,7	18,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

En 2014, 84 % des 151 400 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein (1). 16 % des élèves sont scolarisés à temps partiel. La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, accompagnement par un enseignant spécialisé, etc.).

La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (38 % d'entre eux) et beaucoup moins les élèves de CLIS (13 % d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), plus de six élèves sur dix (62 %) scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

47 500 élèves en situation de handicap fréquentent une CLIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). À la rentrée scolaire 2014, 700 élèves supplémentaires sont scolarisés en CLIS, soit une hausse de 1,5 % contre 2,8 % en 2013. En dix ans, les effectifs de CLIS ont progressé de 26 % alors que dans le même temps les effectifs du premier degré ont augmenté de 2,3 %.

Les élèves de CLIS représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, de Guadeloupe, d'Amiens, de La Réunion, de Clermont-Ferrand, de Lille, de Reims, de Caen et de Dijon (1,5 % et plus), les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de Toulouse et de Rennes (moins de 1 %).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE** dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE** dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **LA SCOLARISATION COLLECTIVE** lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire, ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'orientation vers une CLIS ou une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 12.10.

1 Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2014-2015

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total (%)		
Classe ordinaire	Préélémentaire	18 762	1 275	4 180	5 896	11 351	37,7	30 113
	Élémentaire	67 459	495	1 068	4 773	6 336	8,6	73 795
	Total	86 221	1 770	5 248	10 669	17 687	17,0	103 908
CLIS	Préélémentaire	5 025	219	737	1 010	1 966	28,1	6 991
	Élémentaire	36 399	155	846	3 113	4 114	10,2	40 513
	Total	41 424	374	1 583	4 123	6 080	12,8	47 504
Total		127 645	2 144	6 831	14 792	23 767	15,7	151 412

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

1. Niveau estimé pour les élèves de CLIS.

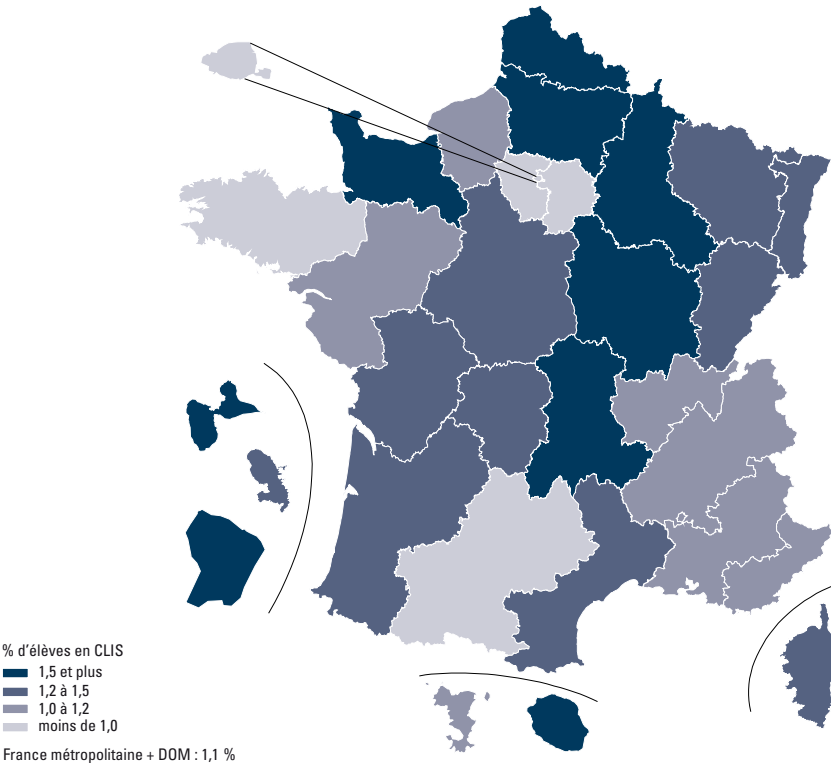
Lecture : 15,7 % (soit 23 767 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

2 Évolution des effectifs de CLIS

	1980	1990	1999	2004	2009	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014
Public	90 090	61 632	42 205	35 754	38 684	41 714	42 418	42 737	43 933	44 573
Privé	5 394	3 876	2 585	1 830	2 367	2 714	2 784	2 784	2 850	2 931
Total	95 484	65 508	44 790	37 584	41 051	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	95,1	94,2	93,9	93,8	93,9	93,9	93,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012.

3 Part des effectifs scolaires en CLIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2014-2015, en %.



► Champ : Public + Privé.

À LA RENTRÉE 2014 en France métropolitaine et dans les DOM, 779 700 élèves sont entrés en sixième, dont 81 500 avec au moins un an de retard (10,4 %) (1). Ce taux est inférieur de plus de 6 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,2 %).

De manière générale, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (9,2 % contre 11,7 %). On observe par ailleurs de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève (2). Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (24,1 % contre 2,9 %).

En lien avec ces disparités sociales, l'environnement de l'établissement d'origine apparaît aussi corrélé au retard des élèves. Parmi les élèves venant d'une école publique relevant du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), près d'un sur cinq (19 %) est en retard. Cette part est presque deux fois plus importante que celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (10,4 %) (3). Cependant, entre les rentrées 2008 et 2014, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves scolarisés en zone d'éducation prioritaire (-10,8 points) que pour les autres (-4,4 points).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ». L'âge est calculé en différence de millésimes entre l'année de la rentrée scolaire et l'année de naissance de l'élève.

LES ENTRANTS EN SIXIÈME - Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

ÉCLAIR - Le dispositif « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » a remplacé, à la rentrée 2011, les réseaux « ambition réussite » (RAR), voir 2.15.

POUR EN SAVOIR PLUS

- J.-P. Caille, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.
- J.-P. Caille, F. Rosenwald, « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

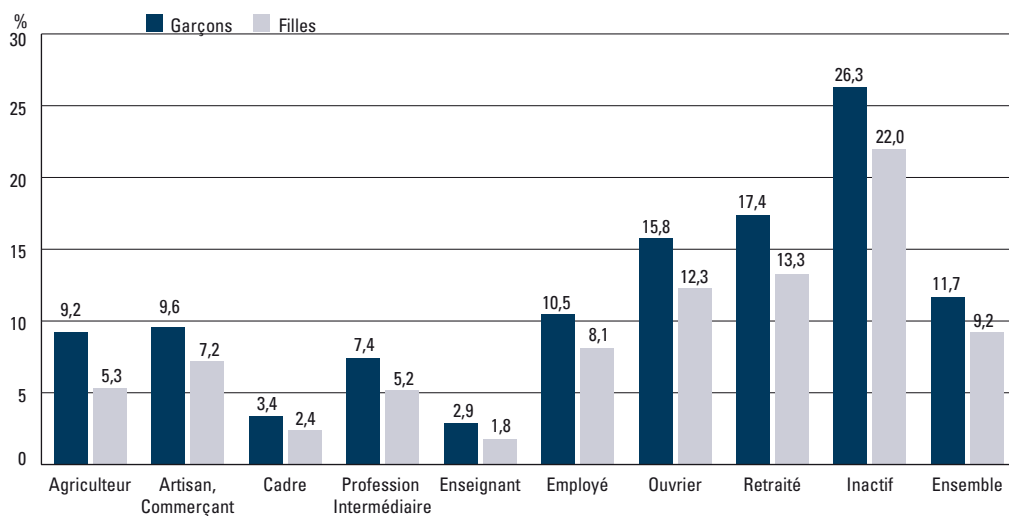
1 Évolution du retard à l'entrée en sixième

	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014			
								Public	Privé	Total	
« À l'heure » ou en avance											
Effectifs	592 974	646 494	659 401	695 692	698 452	695 165	695 083	589 529	108 676	698 205	
%	82,8	86,1	86,8	87,9	87,7	88,0	88,6	89,1	91,8	89,6	
1 an de retard											
Effectifs	117 304	101 103	97 595	93 761	95 522	91 741	86 833	70 285	9 397	79 682	
%	16,4	13,5	12,8	11,8	12,0	11,6	11,1	10,6	7,9	10,2	
Au moins 2 ans de retard											
Effectifs	6 044	3 315	2 814	2 010	2 805	2 809	2 343	1 512	263	1 775	
%	0,8	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	
Total en retard											
Effectifs	123 348	104 418	100 409	95 771	98 327	94 550	89 176	71 797	9 660	81 457	
%	17,2	13,9	13,2	12,1	12,3	12,0	11,4	10,9	8,2	10,4	
Total entrants en 6^e	716 322	750 912	759 810	791 463	796 779	789 715	784 259	661 326	118 336	779 662	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

LECTURE : 10,4 % des élèves entrant en 6^e à la rentrée 2014 avaient au moins un an de retard. 10,2 % en avaient un seul, et 0,2 % en avait au moins deux.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2014 selon l'origine sociale de l'élève, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2014 selon l'appartenance de l'école d'origine au dispositif Éclair

	En Éclair		Hors Éclair		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR (1)
« À l'heure » ou en avance	30 184	81,0	559 345	89,6	70,2	85,2
1 an de retard	6 819	18,3	63 466	10,2	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	249	0,7	1 263	0,2	2,1	0,5
Total en retard	7 068	19,0	64 729	10,4	29,8	14,8
Total entrants en 6^e	37 252	100,0	624 074	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public, MENESR.

1. RAR : réseau ambition réussite.

LECTURE : en 2014, 19,0 % des élèves entrant en 6^e et venant d'une école publique appartenant au dispositif « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) » avaient au moins un an de retard. 18,3 % en avaient un seul, et 0,7 % en avait au moins deux.

À LA RENTRÉE 2013, 93,5 % des écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire en 2011 sont parvenus au CE2 ou au CM1 (1). Cette proportion traduit une diminution assez importante du retard scolaire au cours des deux premières années d'école, car quatorze ans auparavant, 88,6 % des écoliers atteignaient le CE2 ou le CM1 dans les mêmes conditions. En quatorze ans, les taux de redoublement en CP et CE1 ont considérablement baissé. Le taux de redoublement en CP est passé de 5,2 % en 1997 à 3 % en 2011, et le taux de redoublement en CE1 est passé de 6,6 % en 1997 à 3,2 % en 201 (2).

Néanmoins, cette baisse des redoublements en CP et en CE1 s'accompagne du maintien de disparités sociales de réussite assez fortes (3). L'accès au CE2 sans redoublement est quasi général chez les enfants de professions libérales, cadres, chefs d'entreprises (98,3 %) et enseignants (98,7 %). En revanche, le redoublement en CP ou en CE1 touche encore un enfant d'ouvriers et deux enfants d'inactifs sur dix. Cependant, les écarts entre milieux sociaux tendent à se réduire, avec des progressions importantes parmi les plus défavorisés. Entre la rentrée 1999 et la rentrée 2013, le taux d'accès en CE2 sans redoublement chez les enfants d'ouvriers non qualifiés est passé de 76,3 % à 89,5 % soit une hausse du taux d'accès en CE2 sans redoublement de plus de 13 points.

Les conditions de scolarisation à l'école maternelle continuent d'influencer le degré de réussite à l'école élémentaire : la situation deux ans après l'entrée au CP des élèves (environ 5 % des élèves du panel 2011) qui ont fréquenté l'école maternelle seulement un ou deux ans apparaît nettement moins bonne que celle des autres élèves. Seulement 86 % des premiers parviennent au CE2 sans redoublement, contre 93,5 % pour l'ensemble des élèves, soit 7 points de moins (4). En revanche, aucune différence significative n'apparaît entre les enfants scolarisés à deux ans et ceux scolarisés à trois ans. L'écart entre enfants de cadres et d'ouvriers est de même intensité parmi ceux entrés à deux ans que parmi ceux entrés à trois ans. L'entrée en maternelle à deux ans ne semble pas être un moyen efficace de résorber significativement les inégalités de réussites scolaires au début de l'école élémentaire.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2011, représentatif au 1/50^e de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 000 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date. Il a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques du premier degré stratifié par le critère « secteur d'enseignement croisé avec l'appartenance au "réseau ambition réussite" ».

Il est issu d'un sondage à deux degrés avec quatre variables de contrôle : la taille de l'école, la taille d'unité urbaine de la commune de scolarisation, le type de structure pédagogique, et le nombre de classes.

- Le panel 1997, représentatif au 1/81^e de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 255 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997. Il est issu d'un sondage à deux degrés.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS

(profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation. Il en est de même des retraités.

SOURCES

MENESR-DEPP, Panel 2011, Panel 1997.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2015-n° 23.
- J.-P. Caille, F. Rosenwald, « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

1 Répartition des élèves selon la classe atteinte deux ans après leur entrée au CP, en %.

	Panel 2011	Panel 1997
CP	0,0	0,1
CE1	5,9	10,7
CE2	92,7	87,8
CM1	0,8	0,8
Classe spécialisée (1)	0,6	0,6
Ensemble	100,0	100,0

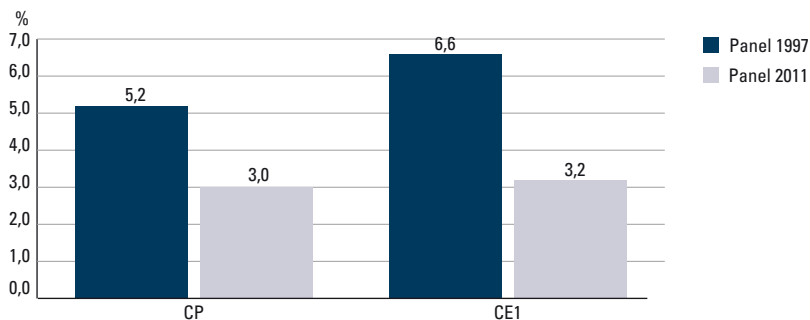
► Champ : France métropolitaine.

1. Il s'agit de toutes les classes qui, sous une appellation ou une autre, accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Lecture : 92,7 % des écoliers du panel 2011 ont atteint le CE2 à la rentrée 2013 ;

87,8 % des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 1999.

2 Taux de redoublement en CP et en CE1



► Champ : France métropolitaine.

3 Proportion d'élèves de CP parvenus au CE2 sans avoir redoublé selon l'origine sociale, en %.

	Panel 2011	Panel 1997
Agriculteurs	95,7	92,9
Artisans, commerçants (1)	95,7	90,0
Professions libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	98,3	94,9
Enseignants (3)	98,7	97,2
Professions intermédiaires (4)	96,6	95,5
Employés	94,2	87,9
Ouvriers qualifiés	90,9	84,7
Ouvriers non qualifiés	89,5	76,3
Inactifs	78,8	70,4
Ensemble	93,5	88,7

► Champ : France métropolitaine.

1. Non compris chefs d'entreprises.

2. Non compris professeurs.

3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles

Lecture : 95,7 % des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint le CE2 sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

4 Proportion d'élèves de CP parvenus au CE2 sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social, en %.

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	98,7	90,2	92,9
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	98,5	91,0	94,1
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	94,5	82,7	86,0
Ensemble	98,4	90,5	93,5

► Champ : France métropolitaine.

1. Y compris chefs d'entreprises.

2. Y compris les écoliers des PCS non ventilés dans les colonnes précédentes.

Lecture : 98,7 % des enfants de cadres ou d'enseignants entrés, en 2011,

à l'école maternelle à deux ans ont atteint le CE2 sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

DÉFINITIONS

AU COURS de l'année scolaire 2012-2013, près de 19 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, une enquête similaire avait été réalisée auprès de 7 700 enfants scolarisés en CM2.

12 % des enfants de 5 et 6 ans sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3,5 % sont obèses selon les seuils internationaux en grande section de maternelle (1). En classe de CM2, ces proportions sont de 19 % et 4 % (2). La prévalence de la surcharge pondérale s'est stabilisée, en grande section de maternelle, par rapport à 2005-2006, après une diminution au début des années 2000. Elle est quasi stable en CM2 entre 2001-2002 et 2007-2008.

La santé bucco-dentaire s'est améliorée : ainsi, 10,5 % des élèves de grande section ont au moins deux dents cariées en 2012-2013 contre 15 % en 1999-2000. Au CM2, cette part a diminué de 30 % à 26 % entre 2004-2005 et 2007-2008.

Près de 11 % des enfants de grande section ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie et 12 % ont déclaré avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois en 2012-2013, contre 10 % et 11 % en 2005-2006. Une hausse de la prévalence de l'asthme a également été constatée en CM2 entre 2004-2005 et 2007-2008.

18 % des enfants de grande section maternelle portent des lunettes en 2012-2013, en augmentation depuis 1999-2000 (12 %). En CM2, cette proportion s'établit à 24 % en 2007-2008, proche de celles enregistrées lors des enquêtes précédentes. Les couvertures vaccinales contre la rougeole et l'hépatite B ont progressé. Ainsi, en grande section et en 2012-2013, 83 % des enfants ont reçu les deux doses recommandées de vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, contre 44 % en 2005-2006. 51 % des enfants ont reçu les trois doses recommandées de vaccination contre l'hépatite B contre 38 % sept ans auparavant.

Les inégalités sociales restent fortes. Ainsi, en 2012-2013, 16 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 6 % sont obèses, contre respectivement 7 % et 1 % des enfants de cadres (3). Ces inégalités s'illustrent également à travers la situation plus défavorable des enfants scolarisés en éducation prioritaire (4). En grande section maternelle, 16 % sont en surcharge pondérale et 6 % sont obèses, contre 11 % et 3 % hors éducation prioritaire.

LES ENQUÊTES - Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction générale de la santé (DGS) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par l'institut de veille sanitaire (InVS). Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

LE SURPOIDS ET L'OBÉSITÉ - L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'*International Obesity Task Force* et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE - Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

PROBLÈMES RESPIRATOIRES - Deux indicateurs sont considérés : la part d'enfants qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'enfant ou de ses parents.

ÉDUCATION PRIORITAIRE - L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006. Pour la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, voir 2.15 et 2.16.

SOURCES

DREES, DGS, DGESCO, DEPP, InVS, Enquêtes santé en milieu scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Santé des élèves en grande section de maternelle en 2013 : des inégalités sociales dès le plus jeune âge », *Études et résultats*, n° 920, DREES, juin 2015.

- « La santé des élèves de CM2 en 2007-2008 », *Études et résultats*, n° 853, DREES, septembre 2013.

1 L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle

	Proportion d'élèves (%)		
	1999-2000	2005-2006	2012-2013
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,3	12,4	11,9
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,2	3,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5	10,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0	6,2
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	9,8	11,0
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	10,7	11,8
Enfants portant des lunettes	12,3	14,1	18,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	n.d.	44,3	83,2
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (1)	n.d.	37,8	50,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

2 L'état de santé des enfants scolarisés en CM2

	Proportion d'élèves (%)		
	2001-2002	2004-2005	2007-2008
Enfants en situation de surcharge pondérale	19,9	20,1	18,9
Enfants souffrant d'obésité	4,1	3,7	4,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées	32,6	30,4	26,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	7,9	7,7	7,9
Enfants équipés d'un appareil dentaire	n.d.	10,9	10,8
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	12,3	14,4
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	8,5	10,1
Enfants portant des lunettes	25,9	25,3	24,4
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	56,8	74,2	85,0
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (1)	33,5	38,9	45,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

3 Surcharge pondérale, obésité selon le groupe socioprofessionnel des parents en grande section de maternelle

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale		Obésité	
	2005-2006	2012-2013	2005-2006	2012-2013
Cadres, professions intellectuelles supérieures	8,7	7,2	1,3	1,3
Professions intermédiaires	10,4	10,2	1,9	2,4
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13,6	13,8	3,5	4,8
Employés	13,6	14,3	3,5	4,8
Ouvriers	15,6	15,6	5,4	5,8
Ensemble	12,4	11,9	3,2	3,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus).

La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

4 Surcharge pondérale, obésité selon le statut de l'établissement fréquenté en grande section de maternelle

	Proportion d'élèves (%)					
	Surcharge pondérale			Obésité		
	1999-2000	2005-2006	2012-2013	1999-2000	2005-2006	2012-2013
En éducation prioritaire	17,5	16,1	16,2	5,6	5,2	5,7
Hors éducation prioritaire	13,9	11,9	11,3	3,7	2,9	3,2
Ensemble	14,3	12,4	11,9	3,9	3,2	3,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**